



# BULLETIN MUNICIPAL 2016

## SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS



## Le mot du maire

Second bulletin municipal : j'espère que vous y trouverez écho de la vie à Saint-Alban-des-Villards et, donc , quelque intérêt.

Dans une période où il est légitime de se demander avec une certaine inquiétude de quoi sera fait l'avenir, il paraît important que des échanges demeurent, entre les élus et les citoyens, entre les citoyens eux-mêmes ; c'est le sens que notre municipalité veut donner à ce modeste bulletin d'information.

Alors que bien des incertitudes pèsent sur le futur des petites communes tant au niveau de leurs compétences que de leur autonomie financière, nous nous efforçons de conduire, dans toute la mesure de nos possibilités, les travaux et actions indispensables à tous ceux qui choisissent de résider à Saint-Alban, de façon permanente ou temporaire, et à ceux aussi bien sûr qui choisissent d'y travailler. La tâche n'est pas aisée, mais nous entendons bien la mener avec ténacité.

Jacqueline Dupenloup.

Mairie

73130 SAINT ALBAN DES VILLARDS

Tel. 04 79 59 44 67

mail : [mairie.stalbandesvillards@orange.fr](mailto:mairie.stalbandesvillards@orange.fr)

## Sommaire

Page 2	Mot du Maire - Prédation—St Colomban
Page 3	Le budget 2016
Page 4	les emprunts
Page 5	Bâtiment mairie-gîte, boîtes Ste reine
Page 6	Travaux communaux, voirie, taxes
Page 7	Vie associative, animations
Page 8	Environnement
Page 9	Dans notre commune
Page 10	Communications informations
Page 11	Pratique
Page 12	Pratique

Jacqueline DUPENLOUP, Maire, vous reçoit sur rendez-vous

04 79 59 44 67

### OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et vendredi  
de 14 h 00 à 18 h 00  
Mercredi  
de 8 h 30 à 11 h 45



## 2016 : les troupeaux des Villards encore soumis à la prédation des loups

Alors que les membres des ACCA des deux communes des Villards soulignent une baisse réelle des effectifs de gibier (chevreuils en particulier), la fin du printemps et le début de l'été 2016 ont été terribles, ici, pour les brebis et agneaux. Du 13 mai au 19 juin, 19 attaques et 170 bêtes tuées nous ont été signalées, sur les troupeaux du GAEC, de Françoise Darves-Blanc ou René Tavan. Ces attaques se sont produites aux alentours des villages de Lachenal ou du Premier Villard, au-dessus du Martinan ou de la Pierre, en Bellard ou au Col du Glandon. Il est arrivé que les bergers surprennent le prédateur au milieu ou autour de leur troupeau, en pleine journée. La souffrance des bêtes attaquées est extrême, la grande tension et la fatigue des éleveurs palpables ... les mesures de protection mises en place, outre qu'elles sont vite déjouées par les loups, extrêmement intelligents et adaptables, sont aussi à l'origine de nouveaux problèmes : la cohabitation des randonneurs et des chiens de protection, même bien éduqués, peut parfois être difficile.

Il est aussi de notre responsabilité de maires, gestionnaires de l'espace territorial, de faire connaître cette réalité et de contribuer à la recherche de solutions rapides. Pierre-Yves Bonnivard et moi-même y travaillons avec les services concernés de l'Etat. Par ailleurs, notre commune est partie prenante de deux après-midi de travail sur ce dossier, dont l'une se tiendra en séance publique le 20 août au Col du Glandon. J.D.

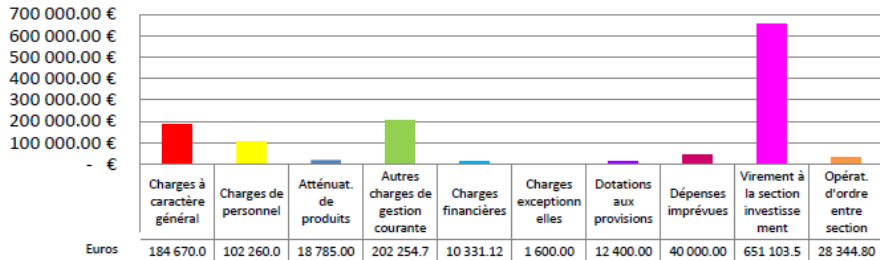
## Saint-Colomban et les Sybelles

Si notre commune n'est pas gestionnaire du domaine skiable de St-Colomban-des-Villards, elle est néanmoins financièrement concernée par ce qui s'y passe, étant partie prenante du remboursement de deux emprunts affectés aux investissements sur le domaine skiable, pour un montant annuel de 47 889,81EUR (part de St Alban des Villards 2015). Elle suit donc avec attention, et salue, les efforts faits par la municipalité de la commune voisine pour garantir un développement de la station, respectueux des intérêts des habitants et des fonds publics. J.D.

# Le Budget 2016

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 251 749.19 €	1 251 749.19 €
Investissement	616 715.57 €	753 559.94 €
<b>Total du Budget</b>	<b>1 868 464.76 €</b>	<b>2 005 309.13 €</b>

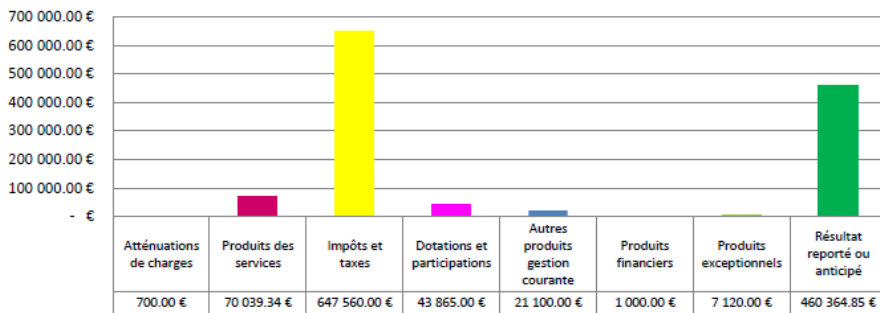
## Dépenses de fonctionnement 1 251 749.19 €



### Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses à caractère général se stabilisent à 184 670.00 € sur l'exercice 2016. Les charges de gestion courante s'élèvent à 202 254 € avec une prévision de plus de 73 000 € pour les intérêts des emprunts de l'ex C.C.V.G. Malgré un contexte économique difficile, la municipalité a souhaité maintenir le montant des subventions attribuées aux associations au niveau de 2015.

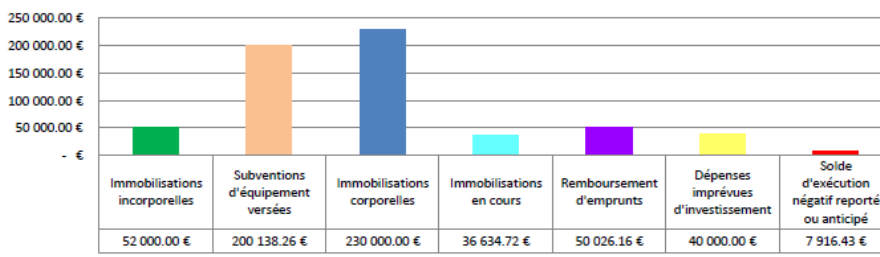
## Recettes de fonctionnement 1 251 749.19 €



### Les recettes de fonctionnement.

La baisse des dotations se poursuit : 43 865.00 € cette année contre 65 423.00 € l'an dernier. Cette diminution correspond essentiellement à « la contribution de la commune au redressement des finances publiques », en effet la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de 13 830.00 € pour le budget 2016 (soit une baisse de 80.74 % par rapport à 2015).

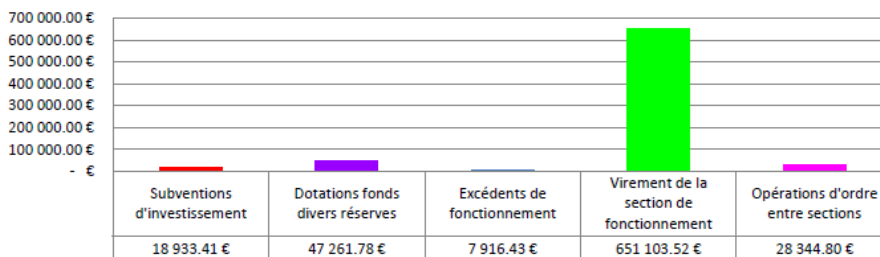
## Dépenses d'investissement 616 715.57 €



### Les dépenses d'investissement.

Le budget d'investissement est consacré à plus de 125 000.00 € à la réfection des voiries. La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de dégager une bonne capacité d'autofinancement, ce qui permet d'envisager les travaux de réhabilitation du bâtiment mairie – gîte. Les subventions d'équipement versées correspondent aux prévisions de remboursement du capital des emprunts de l'ex C.C.V.G.

## Recettes d'investissement 753 559.94 €



### Les recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement sont constituées des opérations financières dont l'autofinancement et les amortissements qui s'élèvent à 651 103 € (virement de la section de fonctionnement), des dotations et des subventions.

### Budget Chaufferie Bois

Fonct. Dépenses : 49 364.04 € Recettes : 49 364.04 €

Invest. Dépenses : 12 000.00 € Recettes : 78 941.52 €

### Budget Commerce

Fonct. Dépenses : 13 501.86 € Recettes : 13 501.86 €

Invest. Dépenses : 15 862.54 € Recettes : 68 137.72 €

### Budget C.C.A.S.

Fonct. Dépenses : 4 000.00 € Recettes : 4 000.00 €

### Précisions sur les dépenses de fonctionnement Chaufferie Bois / Commerce

Chaufferie bois : fournitures et entretien, 16 600.00 € ; amortissements, 32 764.04 €.

Commerce : déficit 2015, 4 535.67 € ; fonctionnement, 1 000.00 € ; amortissements, 7 966.19 €

C.C.A.S.: voir page 9

# Budget

## Les emprunts

Les remboursements des emprunts que doit assumer la commune de St Alban sont d'origine communale ou intercommunale. La charge annuelle impacte de façon importante les projets et réalisations que souhaiterait mettre en œuvre la municipalité.

Vous trouverez ci-contre sous forme de tableaux, à titre indicatif, l'état de la dette de l'exercice 2015 : dette communale, dette des emprunts contractés par l'ex CCVG avant 2008, dette de l'école intercommunale.

Pour la dette des emprunts contractés après 2008, basée sur les investissements respectifs de chaque commune, la répartition est en négociation entre les communes de St Colomban, Ste Marie et St Alban. Les montants dus viendront s'ajouter, tout comme pour le centre équestre, dont l'engagement pris porte sur une répartition de remboursement équivalente à un tiers pour chacune des trois communes.

Rappelons que la charge des emprunts venant de l'intercommunalité est réglée grâce à l'attribution de compensation prenant en compte la répartition de l'ex taxe professionnelle entre les deux communes des Villards. Elle s'est élevée en 2015 à 427 382.00 €

### Montants dus par la commune de St Alban pour le remboursement des emprunts 2015 de la dette communale

Emprunt	Capital restant dû avt échéance	Capital 2015	Intérêts 2015	Total
Nom : Crédit Foncier Montant du Prêt : 935 000,00 Frs Durée du prêt en année : 30 ans Objet : Assainissement Date de début de l'emprunt : 30.06.88	25 619.84 €	6 169.72 €	640.50 €	6 810.22 €
Nom : Caisse Française de Finan. Local (ex DEXIA) Montant du Prêt : 200 000,00 € Durée du prêt en année : 14 ans et 5 mois Objet : Financement Investissements Date de début de l'emprunt : 07.10.05	90 120.83 €	13 820.93 €	2 992.01 €	16 812.94 €
Nom : Caisse Française de Finan. Local (ex DEXIA) Montant du Prêt : 80 542,11 € Durée du prêt en année : 10 ans Objet : Financement Investissements Date de début de l'emprunt : 01.09.07	26 102.35 €	8 307.63 €	1 216.37 €	9 524.00 €
Nom : Crédit Agricole des Savoie Montant du Prêt : 124 940,00 € Durée du prêt en année : 12 ans Objet : Chaufferie Bois Date de début de l'emprunt : 25.01.10	73 381.09 €	9 954.94 €	3 575.74 €	13 530.68 €
Nom : La Banque Postale Montant du Prêt : 164 000,00 € Durée du prêt en année : 14 ans Objet : Station Epuration Pied des Voûtes Date de début de l'emprunt : 01.03.15	156 453.52 €	10 090.20 €	3 619.85 €	13 710.05 €
TOTALUX		48 343.42 €	12 044.47 €	60 387.89 €

### Montants dus par la commune de St Alban pour le remboursement des emprunts 2015 contractés avant 2008 par l'ex C.C.V.G.

Emprunt	Date Souscrip	Capital restant dû au 31.12.2014	PART DE ST ALBAN DES VILLARDS (1/3)		
			Capital 2015	Intérêts 2015	Total
Nom : Crédit Agricole des Savoie Contrat : n° 00001958401 Montant du Prêt : 1 100 000,00 € Objet : Domaine skiable Fin de contrat : 2022	2002	517 100.49 €	21 921.68 €	8 445.82 €	30 367.50 €
Nom : Dexia Crédit Local Contrat : n° MINS01513EUR Montant du Prêt : 1 000 000,00 € Objet : Domaine skiable Fin de contrat : 2022	2007	540 689.04 €	17 003.88 €	518.43 €	17 522.31 €
Nom : Dexia Crédit Local Contrat : n° MON224695EUR Montant du Prêt : 121 000,00 € Objet : Presbytère Fin de contrat : 2024	2005	71 835.49 €	1 940.49 €	1 099.08 €	3 039.57 €
Nom : Dexia Crédit Local Contrat : n° MON242877EUR Montant du Prêt : 700 000,00 € Objet : Salle des Fêtes / O.T Fin de contrat : 2026	2006	472 872.76 €	10 394.33 €	6 557.17 €	16 951.50 €
Nom : Dexia Crédit Local Contrat : n° MON254160EUR Montant du Prêt : 200 000,00 € Objet : Route Station Epuration Fin de contrat : 2022	2007	119 656.83 €	4 223.44 €	1 870.64 €	6 094.08 €
TOTALUX			55 483.82 €	18 491.14 €	73 974.96 €

### Montants dus par la commune de St Alban pour le remboursement de l'emprunt 2015 de l'école intercommunale

Nom : Dexia Crédit Local Montant du Prêt : 500 000,00 € Durée du prêt en année : 20 ans Date de début de l'emprunt : 01.04.2005 Date de fin de l'emprunt : 01.04.2024 Objet : Ecole Intercommunale	Part de St-Alban-des-Villards 1/3			
	Capital restant dû au 01.04.2015	Capital 2015	Intérêts 2015	Total
	272 785.42 €	8 018.53 €	4 541.67 €	12 560.20 €



## Réhabilitation du bâtiment mairie-gîte

### Rappel des éléments du dossier

Le projet porte sur un bâtiment datant du début du XXème siècle, historiquement mairie – école, transformé en mairie - gîte d'étape en 1992.

La mairie (3 bureaux au rez-de-chaussée, salle du Conseil à l'étage et archives sous combles) n'est pas accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Le gîte, d'une capacité de 29 places (1 dortoir de 14 places, 3 chambres de 8, 4 et 3 lits, une cuisine avec salle à manger et une salle de détente, le tout sur 3 niveaux), avait été un projet du district de la Vallée des Villards, porté

par le SIVAV comme étape du Tour de pays Arvan-Villards. Il est mitoyen de la mairie, chaque partie étant desservie en rez-de-chaussée par une entrée et un escalier qui lui est propre, mais partageant à l'étage une partie commune (sanitaires). Il est fermé depuis le mois de février 2013 pour non-conformité.

La volonté du Conseil Municipal est de répondre aux exigences d'accessibilité PMR pour la partie administrative du bâtiment (mairie) et de ré-ouvrir le gîte en le mettant en conformité en termes de sécurité, mais aussi en termes de qualité d'accueil et de performance énergétique.

### Point d'étape...

Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre a été effectué le 26 mai dernier, au terme de la passation d'un Marché à Procédure Adaptée, avec publication préalable d'un avis d'appel public à la concurrence, puis entretien avec 4 candidats retenus sur 9 dossiers présentés. M. Dubois, architecte du CAUE a accompagné la commune tout au long de la démarche, sans pour autant intervenir dans la décision de recrutement. C'est le cabinet « Atelier Dominique Giffon » qui a été retenu.

Quelles sont les hypothèses retenues pour la réhabilitation du gîte et la mise en accessibilité de la mairie à l'étape de travail où nous en sommes ?

- Le rez-de-chaussée actuellement occupé par le dortoir du gîte et les bureaux de la mairie deviendrait exclusivement « administratif » : 3 bureaux seraient conservés et la salle de conseil descendrait d'un étage
- Le 1er étage, actuellement occupé par la salle du conseil et les trois chambres, accueillerait 2 gîtes d'une capacité totale de moins de 15 places, répondant aux normes des maisons d'habitation et pourvus d'une petite kitchenette
- Le rez-de-jardin conserverait une partie « cuisine collective » et un espace commun, pouvant être utilisé par un groupe louant les deux gîtes, ou par des particuliers ou associations en journée ; il bénéficierait du joli espace vert (ancienne cour de l'école) d'orientation est-sud/est
- Des espaces corrects pour le rangement du matériel de ski, de randonnée et les vélos seraient aménagés en utilisant en particulier les demi paliers du bâtiment
- Plusieurs options ont été évoquées pour la mise en accessibilité du rez-de-chaussée : rehausse de la route permettant de supprimer les 3 marches d'entrée ou passerelle contournant le bâtiment et ramenant l'entrée principale à l'est, côté ancienne cour de récréation

Depuis le départ, nous avons cherché à associer les partenaires qui pourraient nous aider dans la conduite et le financement de notre projet : département, Maurienne Tourisme, SIVAV, Région... Nous présenterons, fin septembre 2016, le chiffrage de notre dossier, sur lequel nous travaillons avec l'Atelier Dominique Giffon. Les réalisations possibles dépendront pour une grosse part des réponses que nous obtiendrons en terme de subventions des partenaires contactés.

---

### Les boîtes de Sainte-Reine...

Les boîtes ex-voto de Sainte Reine étaient autrefois ramenées en souvenir du pèlerinage d'Alise Sainte Reine, en Bourgogne. La sainte était très priée et vénérée jusqu'au XVIIIème siècle puis la dévotion se perd et le pèlerinage s'éteint. Trois de ces boîtes ont été découvertes il y a quelques années dans la chapelle du Premier Villard. Les boîtes, petites caisses en peuplier, avec deux volets permettant de les fermer et d'en cacher le contenu sont de véritables petits théâtres, retraçant la vie de la sainte. Réalisées dans des matériaux fragiles, périssables et difficiles à entretenir (sujets moulés en terre cuite et peints, papier mâché moulé, perles, ficelle...), les boîtes de sainte Reine sont très rares (il en resterait moins d'une cinquantaine en tout). Après constat de la présence d'insectes et de sciure fraîche dans les boîtes, une spécialiste a été contactée ; elle propose un traitement de désinfestation suivi d'un traitement préventif contre les insectes xylophages, d'une consolidation des bois vermoulus et du recollage d'assemblages détériorés. Compte tenu de la fragilité des boîtes et de leur état actuel, l'intervention a un caractère d'urgence, elle sera donc réalisée au cours de cet été.



## Quelques points...

### Hameau du Bessay

Le hameau du Bessay se développe : habitants permanents, résidents secondaires, locataires de gîtes... La question du stationnement des voitures, de la voirie et du déneigement d'hiver, celle de la sécurité incendie se posent donc.

Pour le bas du hameau, il s'agit d'un chantier important, pour lequel la mairie a fait appel à un maître d'œuvre (Arc- Etudes). Les travaux devraient être réalisés à l'automne : passage des réseaux secs et humides dans le chemin communal avec raccordement des usagers, création de chambres de vanne, pose d'une bouche incendie, déplacement de la fontaine sur terrain communal, nettoyage de la parcelle acquise auprès des époux Reynier. La largeur du chemin communal sera portée à 3m afin qu'il puisse être enrobé (si possible avant l'hiver), jusqu'au niveau de l'ancienne fontaine, afin de permettre le déneigement.

Quelques places de parking pourront être créées sur l'emplacement de l'ancien abri poubelles (parcelle communale M1075).

### Chef-lieu

Le clocher de l'église doit être recrépi et les corniches reprises. Ces travaux seront conduits en 2017, un dossier de subvention devant être déposé cet automne auprès du conseil départemental avec l'aide de Maxime Boyer, architecte des Bâtiments de France. Juste en face de l'église, l'ancien abri à poubelles sera démoli parallèlement à ce chantier.

### Déneigement

La communauté de communes du canton de La Chambre n'ayant pas repris la compétence voirie, la commune a dû assumer la charge du déneigement que la CCVG exécutait jusqu'à l'hiver 2013/2014.

Durant l'hiver 2014-2015, nous avons fait appel à un prestataire de service (pour le déneigement des voies communales (routes du Planchamp au chef-lieu, du chef-lieu au Bessay, chemins communaux du Premier Villard, du Mollard et du Planchamp). Serge Darves-Blanc a été retenu après consultation de plusieurs entreprises. Notre employé technique assure à la fraise à main certains autres chemins (comme celui du hameau du Pied-des-Voûtes). La route départementale 927 E est déneigée par les services du département.

En 2015-2016, un plan de déneigement a été construit entre les deux communes des Villards, faisant intervenir avec le matériel de l'ancienne CCVG, pour les routes et chemins communaux, deux employés techniques de la commune de Saint Colomban et un prestataire de service (Eric Darves), et pour les parkings des deux communes l'entreprise Serge Darves-Blanc. Durant ces deux hivers, le déneigement a été réalisé dans les meilleures conditions possibles.

En 2016-2017, nous rechercherons à nouveau des conditions de coopération avec la commune voisine.

### Restaurant et gîtes du Triandou.

En novembre 2015, nous avons remis à neuf un des appartements situés au-dessus de l'auberge communale, avant l'arrivée des locataires saisonniers. L'éclairage de l'auberge a été modernisé au mois de juin.

### Réservoir d'eau potable

La commande manuelle de la vanne incendie a été modifiée afin de permettre un fonctionnement plus aisé, la liaison par électronique depuis la mairie n'étant pas toujours fiable.

### Abattage des cyprès dans le cimetière n° 2

Les cyprès ont été abattus car ils devenaient dangereux.

## Taxes

Au cours de la séance du conseil municipal du 09 avril 2016, les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2015 ont été renouvelés et fixés pour 2016 sans modifications.

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE HABITATION	234 000	0.42	983
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	302 200	36.88	111 451
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	2 600	4.2	109



# Vie associative, animations...

## Première édition de Villards, vis l'art !

Claire Martin-Cocher, en partenariat avec la Mairie, propose aux artistes peintres de faire vivre leurs créations dans le cadre de notre bâtiment municipal et de les partager de façon originale. Le samedi 13 août, à 11 h 00, la population est invitée au vernissage de cette exposition à la dimension particulière : en effet, chaque visiteur est amené, s'il le désire, à « emprunter » une œuvre qui l'aura séduit ou interpellé et à la conserver jusqu'au 26 août, selon le principe des artothèques. Le retour des œuvres, programmé au vendredi 26 août, à partir de 16 h 00, sera suivi d'un temps d'échange, agrémenté par un apéritif. Nous vous attendons nombreux.



## « La fine équipe », naissance d'une nouvelle association

« Regrouper les personnes qui aiment créer autour de projets communs » est le premier souhait de Stéphanie Lafaury, qui avec d'autres volontaires vient de créer une nouvelle association rayonnant sur les deux communes des Villards.

Une réunion de lancement a eu lieu le Jeudi 19 Mai au Triandou, et le nom a été trouvé : « La Fine Equipe ».

En fonction de ses projets, l'Association fera appel à des dons divers de matériel : tissus, boutons, petite quincaillerie, bois, petits meubles « mis au placard »... rien ne se jette, tout se transforme, et c'est une bonne occasion d'alléger les tiroirs !

Contact : stephanie.lafaury@gmail.com

L'association des Vilarins et Amis de la Vallée des Villards a agrémenté la commune de plusieurs éléments nouveaux et fort agréables : panneau rappelant l'histoire du village du Rivaud, table de pique-nique à la Croix des Charrières, bassin en mélèze au Chef-Lieu. Merci à eux. Par ailleurs, la commune a fait dégager les abords de la table d'orientation de la Croix des Charrières.

## Célébration traditionnelle à la Chapelle des Voûtes

Samedi 9 juillet à 18h30 il faisait bon sur le sentier des Voûtes. Une quarantaine de personnes a repris, comme en 2015, la tradition qui ouvrait les portes de la chapelle pour



la célébration de la Visitation, avec une messe dite par le remplaçant du père Singha. Parmi les auditeurs, une surprise : la présence d'Eric Anglade, qui a consacré une page à la Chapelle des Voûtes dans un bel ouvrage intitulé « Chapelles perdues des Alpes », paru en 2014 aux Editions Glénat et qui, prévenu de la petite cérémonie à Saint Alban des Villards a très gentiment fait un détour pour y assister.

## L'espace Belledonne au service des acteurs de son territoire

Espace Belledonne, association loi 1901 est projet complémentaire aux communautés de communes ; il porte depuis 11 ans le projet culturel « Belledonne et Veillées » et dans ce cadre une animation s'est déroulée le samedi 11 juin dernier aux Villards ; elle a accueilli plus de 110 personnes autour du thème « la montagne au féminin ». Un vrai succès !

Pour suivre l'actualité du projet de territoire de l'Espace Belledonne : [www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)

## Bibliothèque intercommunale des Villards

Située dans les locaux qui abritent aussi la Maison du Tourisme, la bibliothèque des Villards est animée par deux bénévoles, Bernadette Perrier et Liliane Darves-Blanc. Ouverte au public les lundi et vendredi de 10 h 00 à 12 h 00, elle propose plus de 3 500 références, romans, documentaires, bandes dessinées, contes... à destination des adultes et des enfants. L'inscription et le prêt des ouvrages sont gratuits pour les résidents permanents ; une caution de 40.00 € est demandée aux résidents secondaires et vacanciers. Cette année, la bibliothèque a accueilli aussi les écoliers de la vallée des Villards.



## Opération « Premières Pages » à la bibliothèque intercommunale

Dans le cadre de l'opération « Premières Pages », le département de la Savoie – Savoie-Biblio avec le soutien du Ministère de la culture et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie a décidé, pour souhaiter la bienvenue à tous les petits du département nés en 2015, de leur offrir un livre afin de les amener, dès le plus jeune âge, à découvrir les mots qui font des histoires.

Trois familles villariches, répondant à l'invitation des bibliothécaires, sont venues retirer les livres offerts aux 4 bébés de la vallée nés l'an dernier. Ce fut l'occasion d'un moment fort sympathique d'échanges et de discussions, en présence du maire de St Alban des Villards.

## Entretien des sentiers de la commune...

Le temps n'est plus où les paysans des Villards, avec leurs troupeaux, entretenaient saison après saison sentiers et chemins d'exploitation. Et l'« ouverture » de ces voies de passage est parfois problématique, surtout lorsqu'un printemps pluvieux favorise l'explosion des herbes, arbustes et broussailles.

Donc, qui fait quoi ?

Notre employé communal, Johnny UNGER, aidé cet été par Vincent, intervient essentiellement sur les sentiers de proximité : chemin des Moulins du Premier Villard au Chef-lieu, chemin du Chef-lieu au Frêne, chemins intérieurs aux hameaux. L'ONF, mandatée par le SIVAV (syndicat Arvan-Villards) entretient le sentier qui dessert la Chapelle des Voûtes, celui qui grimpe au Replat, celui du Rivaud à Bon Mollard, du Pont du Bouchet au Mont, celui de la combe du Merlet (Croix des Charrières, l'Echaut, les Granges).



L'ACCA nettoie des tronçons autour du Premier Villard et dans le secteur de Miolans, du Triandou... L'association des Amis des Villards, aidée de bénévoles, a organisé plusieurs demi-journées de travail de défrichage et déboisement autour de la Chapelle des Voûtes et du Pont du Rivaud. Le sentier du Triandou au Bacheux a lui aussi été ouvert par des bénévoles aidés par Vincent, celui de la Combe des Reisses (commune de St Etienne de Cuines) par l'ONF. Le travail de notre élèveuse bénéficie aux chemins du Balais et du Triandou.

## Sentier Randoland, un jeu de piste qui fait marcher...

A l'initiative de la Maison du Tourisme des Villards, deux sentiers de balade facile (un sur St Alban, un sur St Coloman) ont été sélectionnés pour être supports d'un jeu de piste, alliant découverte du patrimoine des communes et promenades ludiques. Le sentier « Randoland », au départ du chef-lieu de Saint Alban va motiver les enfants à la marche !

Disponibles à la Maison du Tourisme des Villards et en mairie de St Alban, les fiches du circuit sont conçues

comme un jeu de piste pour enfants de 4 à 12 ans. Une mascotte, l'Inspecteur Rando, accompagne et guide les enfants pour les aider à dénouer les énigmes.



La balade : devant le monument aux morts, suivre la petite route qui mène au Mollard ; à la Croix des Charrières suivre le chemin de l'eau, puis prendre le sentier qui descend au Bessay pour revenir au monument aux morts en empruntant le sentier qui passe au dessus du hameau du Frêne .

## Fleurissement

Par une froide et brumeuse matinée de début juin, quelques élus et plusieurs bénévoles se sont retrouvés place du Chef-lieu pour prendre en charge l'essentiel de la plantation des jardinières et suspensions qui vont agrémenter la commune, jusqu'aux premières gelées. Plusieurs espèces de géranium, verveines, cosmos, coleus, brachycomes...ont ainsi été mises en pot puis installées dans les hameaux.

Si le fleurissement est un élément important de la qualité d'accueil dans la commune, l'entretien des talus de routes, celui des espaces publics, celui des sentiers (voir ci-dessus) l'est tout autant. Plusieurs partenaires interviennent, dont les services du département pour la RD927 E allant de l'embranchement du Premier Villard au Chef-Lieu. Après un printemps et un début d'été pluvieux, nous avons fait appel aussi à une entreprise (M. Yann Besse) pour le fauchage des talus du carrefour du Planchamp au Chef-Lieu, et du Chef-Lieu au Bessay.

## Ravin du Cray Blanc (Premier Villard)

**Réunion publique le samedi 27 août, à 17 h 00, en mairie. Présentation du rapport du service « Restauration Terrains en Montagne » qui a établi en juin 2016 un diagnostic sur le ravin du Cray Blanc.**

## Analyse du sol

Les sols évoluent constamment sous l'effet de grands facteurs naturels et sous l'effet des activités humaines (usages, aménagements fonciers, pratiques agricoles, épandages de boues, retombées atmosphériques, pollutions accidentelles, ...). Un réseau de sites, dit « Réseau de Mesures de la Qualité des Sols » (RMQS) est mis en place sur le territoire français.

Il mène en 2016 une opération sur toute la France, destinée à récolter des données et des échantillons sur plus de 2 000 lieux répartis systématiquement sur le territoire.

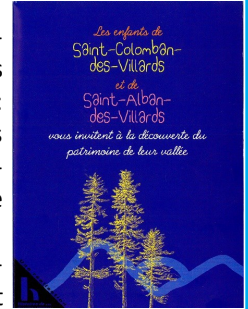
A Saint-Alban-des-Villards, une placette de suivi à long terme de la qualité des sols est située dans la combe du Merlet. Des prélèvements de terre ont déjà été effectués en 2008. En juillet 2016, une deuxième tournée de prélèvements a été réalisée, et des analyses physico-chimiques seront mises en œuvre par le Laboratoire d'analyses des sols de l'INRA sur les échantillons collectés qui seront ensuite archivés avec ceux de la première campagne par le Conservatoire européen d'échantillons de sols (INRA Orléans) en vue de futures analyses.

Vous pouvez consulter les résultats de la 1ère tournée réalisée entre 2001 et 2009 sur : <http://www.gissol.fr/publications/rapport-sur-letat-des-sols-de-france-2-849>



### L'école intercommunale

L'école intercommunale de la vallée des Villards est une classe unique qui accueille les enfants de la Petite section de maternelle (3 ans) à l'entrée au collège (CM2). Les municipalités successives ont toutes été conscientes de l'importance de garder une école dans la vallée et plusieurs services sont en place : garderie périscolaire, de 7 h 30 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 30, service de restauration scolaire, temps d'activité périscolaire proposant aux enfants des activités éducatives, qui, pour la deuxième année consécutive donnent lieu à une exposition de fin d'année scolaire. (En 2016, présentation de tableaux de peinture, diaporama sur « l'école autrefois dans la vallée des Villards » à la mairie de Saint-Alban) Les enfants ont aussi, cette année, travaillé avec plusieurs partenaires pour élaborer un petit livret disponible en mairie : « Les enfants de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban des Villards vous invitent à la découverte du patrimoine de leur vallée ».



### C.C.A.S.

La loi NOTRe a rendu facultative l'existence d'un centre communal d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants, qui peuvent choisir sa dissolution par délibération. La commune de Saint Alban des Villards a décidé de conserver son C.C.A.S, avec un budget spécifiquement identifié.

Les deux CCAS des Villards organisent une sortie en autocar à la journée (en début d'automne), ouverte à tous les Villarins qui souhaitent y participer, ainsi que le repas des aînés en octobre. Le CCAS de Saint Alban compose aussi chaque année le colis de Noël des aînés qui n'ont pu participer au repas. En 2016, comme en 2015, les enfants d'âge scolaire de la commune et ceux de notre employé technique se sont retrouvés pour un goûter de Noël et cette année, ce petit temps de rencontre a associé aussi les 4 bébés de la commune nés en 2015. Chaque enfant s'est vu offrir un livre.

### Disparition d'Edmond Lauminy, ancien maire de Saint Alban des Villards

Edmond Lauminy, né le 27 juillet 1921 à Saint Colomban des Villards sous les voutes fraîches d'une maison du pays, nous a quittés au cours du mois de novembre dernier.

Il fut second adjoint de Maurice Chabrier, maire de Saint Alban des Villards de 1989 à 1995, Gilbert Quézel-Ambrunaz étant premier adjoint. Il était, durant ce mandat, délégué au Syndicat des Vallées de l'Arvan et des Villards. Restaurations de l'église et du bâtiment de la mairie, pistes de desserte de la forêt communale, réseau d'eau et d'assainissement, sécurisation du secteur du Cray Blanc, ouverture d'un commerce communal dans le cadre d'un mini contrat de développement, le travail ne manqua pas au cours de ces 6 années.

Lorsque Maurice Chabrier décéda brutalement le 14 août 1995, au tout début d'un nouveau mandat, Edmond Lauminy était alors premier adjoint. Il prit la relève avec courage, et on devine combien il a dû être difficile tout à la fois de surmonter l'épreuve du deuil et de « faire tourner », comme l'on dit, la commune au quotidien.

S'il choisit de ne pas se représenter en 2001, Edmond Lauminy ne se désintéressa pas pour autant de la vie communale. Toujours attentif en particulier aux travaux de l'Association Foncière Pastorale, il portait le souhait d'une remise en valeur du pays, d'une victoire sur la désertification. Difficultés, échecs parfois, avancées difficiles, ne l'avaient pas rendu amer. Un peu désabusé parfois, mais avec toujours au cœur, beaucoup de bonté, de tolérance et d'espérance, tel était Edmond Lauminy.



Edmond Lauminy, ancien maire de Saint Alban des Villards, disparu en novembre 2015

### Le téléthon 2015 a pu compter sur les Villarins !

Les habitants de la vallée des Villards se sont mobilisés deux samedis de suite pour le Téléthon, d'abord autour d'un repas pris en commun dans la salle des fêtes le 28 novembre puis le 5 décembre, en participant à une marche reliant en boucle les communes de Saint Colomban et de Saint Alban. L'association des Amis des Villards, omniprésente dans l'organisation d'événements locaux, a gagné son pari de réunir plus de 2 000,00 € puisque, au terme de la manifestation conclue par un lâcher de lanternes, le président a annoncé la collecte d'une somme de 2 212.60 €, versée au profit du Téléthon 2015.

### Hommage aux victimes de Nice

A l'occasion de l'hommage rendu aux victimes de l'acte barbare perpétré à Nice le 14 juillet, le Maire de Saint Alban, au nom des deux maires de la vallée, a souligné l'importance d'être rassemblés ce lundi 18 juillet, unis et solidaires après l'émotion et l'indignation soulevées par cette abominable tragédie. Au cours de la minute de silence, rompue par les 12 coups au clocher de l'église, chacun a été invité à s'incliner devant l'immense tristesse des familles et des proches qui ont perdu un des leurs et à avoir une pensée pour les 84 disparus.

## Internet—rencontre avec le directeur des Relations Collectivités Locales Pays de Savoie pour Orange

**Entretien des lignes et élagage** : Depuis la privatisation de France Telecom, Orange n'a plus la responsabilité d'élaguer et ne peut être tenu pour responsable du mauvais élagage. Le responsable est le propriétaire de l'arbre, qui se trouve de fait responsable du sous-sol et de l'aérien. Le maire possède l'autorité de police pour l'élagage. « Dans la réalité, même si des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la voirie routière permettent aux communes d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique, la complexité et les difficultés de la mise en œuvre conduisent à l'absence d'entretien réel le long du réseau. » Tels sont les motifs de la proposition de loi Chassaing qui vise à redonner à Orange la servitude d'élagage, mais n'est pas encore votée.

**Qualité de connexion internet** : la plupart des résidents des Villards rencontrent de vraies difficultés de connexion : difficultés d'accès, dysfonctionnements aux heures de pointe, téléchargements difficiles, ...

Les perspectives d'amélioration ne se profilent pas hélas dans l'immédiat :

- la communauté de communes se propose d' « être compétente pour participer au financement des réseaux de communication à très haut débit » et vise à participer à l'installation de la fibre optique. Mais l'opérateur Orange n'étant candidat que pour les grosses agglomérations, un appel à DSP doit être lancé, avec un échéancier sur 10 ans.

- l'amélioration du réseau hertzien : il impliquera un engagement financier de la commune et son intérêt doit être mesuré en rapport à la durée de son utilité.

## Communication Informations

Site Internet :

<http://saint-alban-des-villards.fr/>

Nous vous remercions de vos visites de plus en plus nombreuses sur le site Internet de la commune. Sans se vouloir exhaustif, il permet d'accéder à de nombreuses informations. Comme tout moyen de communication, il est amené à évoluer pour s'adapter au mieux aux besoins des usagers. Merci, le cas échéant, de bien vouloir nous soumettre vos suggestions ou idées de rubriques et bonne navigation !

## Relevé des compteurs d'eau

Le relevé permet de connaître précisément votre consommation d'eau. L'employé communal effectue le relevé une fois l'an, fin juillet - début août. C'est pour lui l'occasion de vérifier le bon fonctionnement de l'installation et de vous signaler d'éventuelles fuites. Si vous êtes absent le jour du relevé, **un avis de passage** sera déposé dans votre boîte aux lettres. Merci de bien vouloir y inscrire l'index de votre compteur et le **retourner à la mairie avant le 20 septembre**. Votre présence n'est pas nécessaire si votre compteur est accessible de l'extérieur.

**Par ailleurs, il est rappelé l'interdiction faite aux particuliers de manoeuvrer les bouches à clé**, c'est-à-dire l'accessoire de robinetterie permettant d'ouvrir ou fermer, depuis la chaussée, une vanne ou un robinet de branchement enterré. Merci de contacter la mairie pour toutes ces manœuvres.



**Le frelon asiatique**

**Vous suspectez sa présence. Prenez une photo de l'insecte ou du nid. Contactez nous :**

GDS 73-74 ☎ 04 50 88 19 68 ✉ [contact@gdsdesavoie.fr](mailto:contact@gdsdesavoie.fr)  
FDGDON 73-74 ☎ 04 57 08 76 00 ✉ [vidal.fgdgon7374@gmail.com](mailto:vidal.fgdgon7374@gmail.com)

**Plus d'infos sur : [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)**

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsecteur professionnel.

## Taxe de Séjour

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 septembre 2015 a été instaurée la taxe de séjour, taxe dont le produit est destiné, comme le prévoit la législation, à **la valorisation des infrastructures touristiques de la commune** (fleurissement, chemins de randonnées et balades...). Cette taxe est applicable du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août ainsi que du premier jour des vacances de Noël au 31 mars. Son montant est fixée à 0.50 € par personne pour toute location meublée, chalets, gîtes..., avec la gratuité pour les moins de 18 ans. Chaque hébergeur doit se faire connaître en mairie.

## Location Appartement

La commune loue un appartement non meublé de type T3 au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancienne école du Premier Villard. 2 chambres, séjour, salle de bains, chauffage électrique. Renseignements ou visites, contacter la mairie.

## Communication infos

Certaines informations urgentes vous parviendront plus facilement si vous communiquez à la mairie (par mail, site internet ou téléphone) un numéro de portable et/ou une adresse mail pour être joint par SMS ou par courrier électronique.

## Collecte des encombrants

Vous souhaitez vous débarrasser de vos objets encombrants ?

Ils sont ramassés le 1<sup>er</sup> mardi du mois, de mai à octobre. D'une façon générale, sont considérés comme objets encombrants les déchets qui ne sont pas pris dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Cette définition exclut : les gravats, les **déchets de jardinage**, les branches, les objets trop volumineux ou trop lourds, les objets dangereux (bouteilles de gaz, bidons de peinture et de solvant...) qui doivent être impérativement remis à leur distributeur et non déposés sur la voie publique.

Les objets sont à sortir la veille au soir ou avant 7 h 30 le matin de la collecte ; si vous rencontrez des difficultés pour amener vos encombrants au plus près de la route, merci de contacter la mairie quelques jours avant la date prévue de ramassage.

## Pratique



### Informations sur les documents administratifs

**Carte nationale d'identité** (pas d'âge minimum pour l'obtenir). La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans

Pièces à fournir : Ancienne C.N.I. / Copie intégrale de l'acte de naissance / Deux photos d'identité 35 x 45, sur fond blanc, de face, récentes et identiques / Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les mineurs, une autorisation du représentant légal. Le cas échéant, déclaration de perte ou de vol et timbre fiscal de 25 €.

La demande est gratuite / l'intéressé doit se présenter en personne à la mairie pour la prise d'empreinte puis pour la remise de sa nouvelle pièce d'identité en échange de l'ancienne.

**Légalisation de signature** : sur présentation d'une pièce d'identité. La légalisation est gratuite. L'intéressé devra signer devant le préposé d'état-civil, en mairie.

**Inscription sur liste électorale** : faire parvenir en mairie la demande complétée (Cerfa 12669\*01) accompagnée d'une photocopie d'un titre d'identité (avec photo), d'un justificatif de domicile (facture à votre nom et prénom de moins de 3 mois) ou pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e) pour la 5<sup>ème</sup> fois et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint répond à ces conditions.

### Urbanisme : démarches administratives

Vous souhaitez construire ou restaurer une maison, installer un abri de jardin, une véranda, poser une clôture, etc ? Vous souhaitez refaire la façade de votre habitation, une toiture, changer les menuiseries ? Pour vous guider dans vos démarches : déposer un permis de construire ou une déclaration de travaux, le secrétariat de mairie vous accueille aux heures d'ouverture.

#### Déclaration préalable de travaux

Elle est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

##### Constitution du dossier

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants (cerfa) : cerfa n°13703\*05 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, cerfa n°13404\*05 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions. Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

##### Dépôt du dossier

Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie. La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

#### Permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

Votre demande de permis de construire doit être effectuée au moyen du formulaire suivant :

cerfa n°13406\*04 pour la construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes,

En cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

##### Dépôt du dossier

Votre dossier doit être envoyé en 4 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie.

La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence d'opposition du service instructeur.

##### Étude des sources d'énergie

Si vous envisagez une nouvelle construction de plus de 50 m<sup>2</sup>, vous devez également faire réaliser une étude par le professionnel de votre choix sur les diverses solutions d'approvisionnement en énergie. Une attestation doit être jointe au dossier.



## Numéros utiles

<b>Médecins</b>	St Etienne de C. : Dr Lacoste :	04.79.56.24.15
	La Chambre : Dr Deléglise :	04.79.56.20.02
	Dr Emin :	04.79.56.30.24
	Dr Landelle :	04.79.56.20.95
	Dr Sert :	04.79.59.46.19
<b>Dentistes</b>	St Etienne de C. : Dr Emin :	04.79.56.32.30
	La Chambre : Dr Mille :	04.79.56.23.10
<b>Infirmiers</b>	St Etienne de Cuines :	04.79.20.54.09
	La Chambre :	04.79.59.43.56
	Ste Marie de Cuines :	07.83.56.60.09
<b>Kinés</b>	St Etienne de Cuines :	04.79.83.17.92
	La Chambre :	04.79.56.31.64
<b>Pharmacies</b>	St Etienne de Cuines :	04.79.56.35.10
	La Chambre :	04.79.56.20.33
<b>Dépôt de pain—Epicerie—Chocolaterie</b>		09.73.13.96.57
<b>Maison du Tourisme</b>		04.79.56.24.53
<b>Agence postale communale</b>		04.79.59.50.98
<b>DECLICC (enfance—jeunesse)</b>		04.79.56.35.06
<b>Halte-garderie intercommunale</b>		
(Antenne St Etienne de Cuines)		04.79.56.27.78
<b>Maison médicale Centre hospitalier de St Jean</b> : Tel : 15 du lundi au vendredi de 20 h 00 à minuit ; le samedi de 13 h 00 à minuit ; dimanches et fêtes de 8 h 00 à minuit.		
<b>URGENCES Samu : 15</b>		
<b>Pompiers : 18 ou 112 à partir d'un mobile</b>		

**Défibrillateurs Cardiaques** : au Chef-Lieu (montée d'escaliers du Triandou) et au Premier Villard (terrain de pétanque)

### Réglementation de la circulation sur certaines voies desservant la commune

La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente (sauf habilitations spéciales de la mairie) sur les voies suivantes de la commune :

La piste rurale à partir et en amont du lieu-dit l'Echaut dans la combe du Merlet, la piste forestière dans la forêt du Nant en amont de la plateforme située à environ 1650 m d'altitude (où se situe le panneau d'interdiction). Par dérogation, la portion de piste comprise entre l'Echaut et les Granges est autorisée à circulation du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre, mais aux risques et périls des usagers.

### Le bruit de voisinage

[arrêté préfectoral du 9 janvier 1997](#) :

« Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants** : Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 / les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h. »

### Que faire des déchets verts ?

La préfecture de la Savoie rappelle, sur son site internet, l'interdiction de brûler des déchets verts, sur tout le territoire du département.

En effet, le brûlage peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités. Alors, que faire des déchets verts ? Les éliminer dans un compost ou les déposer à la déchetterie

### Ouverture de la déchetterie

Située à l'aval de St Colomban, la déchetterie intercommunale est ouverte les lundis et mercredis de 13 h 30 à 16 h 00, les samedis de 14 h 00 à 17 h 00, toute l'année.

**Topo guide "Vallée du Glandon - Chaîne de Belledonne - Massif de l'Arvan-Villards"** 29 balades : 4,00 € //

**Carte Rando Arvan-Villards**—44 circuits commentés - 650 km d'itinéraire balisé : 6,00 €

En vente à la Mairie et à la Maison du Tourisme à St Colomban

### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Il vous est distribué avec ce bulletin communal... veuillez à le conserver !

S'il contient des informations de bon sens à caractère général, il constitue également un précieux aide-mémoire.